



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-106307>

Département(s) de publication : **74**

Annonce n° **25-106307**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté de Communes du Genevois

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 24740069000019

Ville : ST JULIEN EN GENEVOIS Cedex

Code postal : 74166

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 74

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=1711416>

Identifiant interne de la consultation : 2025-64

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : M. le Président

Numéro de téléphone du contact : +33 450959260

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Renvoi au règlement de la consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Renvoi au règlement de la consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Renvoi au règlement de la consultation

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 23/10/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Collectivité territoriale :
Communauté de Communes du Genevois

Critères d'attribution : Valeur technique suivant les sous critères énoncés au règlement de consultation : 50% Prix sur la base du Dqe : 50%

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Essais de réception, contrôle compactage, étanchéité et inspection télévisuelle ouvrages d'assainissement et d'eau potable

Code CPV principal - Descripteur principal : 71630000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Il s'agit d'un accord cadre mono attributaire à bons de commande. Il court à compter de la notification du contrat et a une durée d'un an. Il est reconductible tacitement une fois pour une période d'un an. Le montant annuel maximum est de 100 000 euro(s) HT. Les prestations sont à réaliser sur le territoire de la CCG

Lieu principal d'exécution du marché : Bâtiment Athéna - Entrée 2 74166 - ST JULIEN EN GENEVOIS

Durée du marché (en mois) : 48

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Aucune garantie financière n'est exigé. Les avances sont octroyées suivant les conditions exposées au CCAP. Le détail des critères et sous critères est décrit au règlement de consultation. Le tribunal administratif de Grenoble est l'instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Grenoble 2 Place de Verdun Boîte Postale 1135 38022 Grenoble Cedex Téléphone : 04 76 42 90 00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. - Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Pour rappel, la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/09/2025